

Aujourd'hui leur chapelle est devenue l'église paroissiale de Saint-Louis et les bâtiments du Lycée ont remplacé le cloître.

A Feurs, les Minimes appelés par la population avaient construit à la hâte des bâtiments insuffisants. Malgré les promesses qui leur avaient été données, les ressources n'arrivaient qu'avec une lenteur et une parcimonie désespérantes. Trop pauvres eux-mêmes pour suffire à leurs propres besoins, ils étaient sur le point d'abandonner ce lieu, lorsque une pieuse et noble femme, Gabrielle de Barge, veuve de Balthazar de Rivoire, avec son fils, Gilbert de Rivoire, marquis du Palais et sa belle-fille Gilberte de Beaufort de Canillac, accepta le titre, les privilèges et les charges de fondatrice de ce monastère.

Le contrat, par lequel elle et ses enfants s'engageaient à cette œuvre, donnait aux religieux un domaine appelé le Brochet et obtenaient en revanche le droit de sépulture dans l'église conventuelle, fut signé le 16 octobre 1609 et confirmé l'année suivante par lettres patentes enregistrées au Parlement de Paris.

Le monastère était situé au sud-est de la ville, en dehors des remparts, il, ne fut jamais bien florissant et souvent, malgré leur petit nombre, ses religieux furent contraints de solliciter les autres maisons de la province devenir au secours de la leur opprimée de dettes.

Après la suppression des communautés monastiques, en 1793, l'administration départementale de la Loire fut installée dans les bâtiments de l'ancien couvent ; aujourd'hui son nouveau propriétaire a conservé le chœur de l'église et l'a fait restaurer avec goût et élégance (1).

---

(1) Voyez *Histoire de la ville de Feun et de ses environs*, par Auguste Broutin — Saint-Etienne — Chevalier. 1867.